



# CONSULTATION

Partenariat équipementier

Saison 2024 - 2025

---



## IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

### **BEAUNE HANDBALL**

20 rue Edouard Joly

BP 10004

21201 BEAUNE CEDEX

Tel : 03 80 24 28 96

Courriel : [contact@beaune-handball.com](mailto:contact@beaune-handball.com)

## CONTEXTE

Le Beaune Handball (BHB) est une association dont l'objet vise la pratique, la diversification et la promotion du handball sur le territoire de l'agglomération de Beaune. Elle prend part aux différentes compétitions organisées par la Fédération Française de Handball aux niveaux national, régional et départemental. Son niveau de référence est défini par son équipe première masculine qui évolue en Nationale 2 (4<sup>ème</sup> division française).

Le BHB compte à ce jour près de 370 licenciés.

## CADRE DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de sa nouvelle politique générale et notamment sur la partie communication, le BHB a recours à une consultation afin de proposer à ses collectifs des conditions préférentielles en matière d'équipements (cf. annexe jointe).

*Lot 1 : équipements textiles des collectifs*

*Lot 2 : équipements techniques*

*Lot 3 : équipements évènementiels*

## OBJET DU MARCHE

Cette consultation porte sur le choix d'un ou plusieurs partenaires « équipementier » pour le BHB suivant une répartition par lot.

## DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité des offres est de 45 jours à compter de la limite de réception des offres.

## DUREE DU MARCHE

Selon les conditions, le marché commencera à la date de la reprise officielle de la saison 2024-2025 soit le 1<sup>er</sup> août 2024 et s'étendra jusqu'au 30 juillet 2026.

## LES ATTENTES

### **Prestations attendues et moyens mis en œuvre**

Il est demandé au candidat de formuler une offre en matière de fourniture « équipementier ». Il est également attendu d'indiquer les moyens qu'il mettra en œuvre pour répondre au cahier des charges.

Cette démarche s'inscrit dans le projet du club incluant les aspects économiques et stratégiques de développement notamment en termes de communication et d'image véhiculée.

## ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Afin de répondre à l'ensemble de ses activités, le BHB a scindé son offre en plusieurs lots. Il est possible de répondre sur un ou plusieurs lots.

### **Distinction entre partenaire équipement officiel et fournisseur officiel**

Si un candidat répond à l'ensemble des lots, il bénéficiera des droits au titre de « *équipementier officiel* » ou « *partenaire officiel* »

Si plusieurs candidats se partagent l'attribution des lots, chacun bénéficiera du titre de « fournisseur officiel ».

### **Droits de l'équipementier officiel ou du partenaire officiel**

Notoriété et image

1. Le Beaune Handball s'obligera à ce que figure à tout moment sur la page de son site internet officiel, une référence visible et suffisante au partenaire avec un lien vers le site officiel du partenaire promotionné.
2. Le Beaune Handball accepte et reconnaît que le candidat disposera du droit d'utiliser dans toutes ses stratégies de communication externe les noms et marques : équipementier officiel ou partenaire officiel du Beaune Handball.

Développement des ventes

1. Le Beaune Handball s'engagera à mettre à disposition un quota de 10 places sur les matchs de l'équipe première à domicile.
2. Le candidat aura la possibilité de mettre en place une opération promotionnelle lors de 3 matchs de l'équipe première.  
Le Beaune Handball devra réaliser les meilleurs efforts pour que les sportifs participants à l'évènement visitent l'espace que le partenaire a habilité à l'intérieur des installations dans lesquelles se célèbre l'opération événementielle pour ses actions de promotions et de relations publiques. Dans tout les cas, le Beaune Handball garantira que les joueurs locaux viendront visiter l'espace une fois la compétition achevée.
3. Le partenaire pourra mettre en place une boutique éphémère dans le hall du complexe sportif lors des matchs des équipes premières.

4. Le Beaune Handball s'engagera à communiquer les coordonnées courriel de ces membres si ces derniers ont accepté la cession de leurs adresses à des partenaires commerciaux pour 3 opérations e-mailing.

#### Actions pour la communication en interne

1. Le Beaune Handball s'engagera à inclure le nom et/ou signes distinctifs du partenaire promotionné sur chacun des espaces hospitalité (flyer, affiches et annonces du match).
2. Le Beaune Handball s'obligera à insérer le nom et/ou les symboles identificatoires du fournisseur dans toutes les publications au rang 1.

#### **Droit du fournisseur officiel**

#### Notoriété et image

1. Le Beaune Handball accepte et reconnaît que le partenaire disposera du droit d'utiliser dans toutes ses stratégies de communication externe les noms et marques : fournisseur officiel du Beaune Handball.

#### Développement des ventes

1. Le Beaune Handball s'engagera à mettre à disposition un quota de 4 places sur les matchs de l'équipe première à domicile.
2. Le candidat pourra mettre en place une boutique éphémère dans le hall de la salle lors des matchs des équipes premières.
3. Le Beaune Handball s'engagera à communiquer les coordonnées courriel de ces membres si ces derniers ont accepté la cession de leurs adresses à des partenaires commerciaux pour 1 opération e-mailing.

#### Actions pour la communication en interne

1. Le Beaune Handball s'obligera à insérer le nom et/ou les symboles identificatoires du candidat dans toutes les publications au rang 2.

### **PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE**

Le dossier ou l'acte de candidature devra comporter les éléments suivants :

#### **Un dossier technique indiquant :**

- Nom de la société
- Réseau d'implantation locale, régionale ou nationale ou les revendeurs éventuels
- Le processus d'enregistrement et de traitement des commandes
- Les engagements en termes de délais de fabrication, livraison, réactivité, suivi et qualité
- La méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de l'accord
- Les références en matière de partenariat

#### **Un catalogue des produits :**

Au format papier ou numérique. Il comprendra les tarifs publics de chacun des produits ou des lots désirés et un taux de remise pour ces mêmes produits.

## MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DE L'OFFRE

La réponse à l'appels d'offre devra se faire par voie postale à l'adresse suivante :

### **BEAUNE HANDBALL**

20 rue Edouard Joly  
BP 10004  
21201 BEAUNE CEDEX  
Tel : 03 80 24 28 96

ou par courrier électronique aux adresses suivantes :

[president-bhb@beaune-handball.com](mailto:president-bhb@beaune-handball.com)

[manager-general@beaune-handball.com](mailto:manager-general@beaune-handball.com)

La date limite de réception est des candidatures est fixée au 15 mars 2024.

## ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Beaune Handball se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel d'offres. En aucun cas, le Beaune Handball ne versera une indemnité compensatoire.

## NOTIFICATION ET DOCUMENT CONTRACTUEL

Le choix du partenaire retenu et l'attribution des lots se fera par courrier électronique.

Le candidat devra dans la mesure de ses capacités répondre au présent cahier des charges.

Le candidat sera ultérieurement lié par un contrat de partenariat ou de fournisseur officiel précisant les modalités pratiques d'exécution des obligations. Certains contenus pourront être adaptés après accord des parties dans l'hypothèse où de nouvelles contraintes apparaîtraient.